



CH-2010 Neuchâtel, OFS, KS

INFO

KS-00-2025

ADAPTATION DE L'ENQUÊTE 2025 EN LIEN AVEC SPIGES

**Le relevé des données 2024 va évoluer
suite à la mise en place du projet
[SpiGes](#).**

**Les modifications concernent
principalement : la comptabilité
analytique et la passerelle d'ajustement.**

Information à l'attention des instances chargées du relevé

X1 Prestations et prise en charge

Ce chapitre va disparaître. Ces données seront relevées par SpiGes, excepté les Lits qui feront l'objet d'un chapitre à part entière.

X2 Données financières et d'exploitation (Comptabilité analytique)

Ce chapitre va disparaître. Ces données seront relevées par SpiGes.

A.10 Traitement de longue durée effectués à l'hôpital

Ce chapitre va disparaître. Ces données seront relevées par SpiGes via le tarif 7 (taxes de soins).

A.11 Sites et offre de prestations

Il n'y aura plus que trois activités possibles : Soins aigus, Psychiatrie et Réadaptation. Il sera, par ailleurs, possible d'indiquer s'il s'agit d'un site administratif, d'un site maison de naissance et/ou d'un site avec une autre activité (EMS, Spitex, etc.).

A.14 Données générales personnel

Ce chapitre sera complété avec deux informations supplémentaires pour le personnel interne : le type de contrat et si la personne est temporaire (employée par une agence de placement). S'il s'agit de personnel temporaire, les autres indications à donner sur le personnel seront moindres.

A.15 Comptabilité financière

Ce chapitre sera complété avec les rubriques comptables détaillées pour les comptes 40, 44, 46 et les impôts, charges extraordinaires et hors exploitation.

Informations

www.statistique.admin.ch

Santé » Système de santé » Hôpitaux » Enquêtes »

Statistique des hôpitaux » Aide aux utilisateurs

Lien Internet direct : [Aide aux utilisateurs](#)

A.17 Passerelle d'ajustement

Ce chapitre sera revu avec une passerelle d'ajustement plus détaillée se référant à la passerelle d'ajustement REKOLE® et de la CDS. Ces données seront ensuite transmises à SpiGes afin de permettre la construction du fichier ITAR_K®, générable automatiquement par les établissements depuis l'application SpiGes.

A.18 Comptabilité des salaires

Ce chapitre sera complété avec les rubriques comptables détaillées pour le compte 38.

A.19 Comptabilité des immobilisations

Ce chapitre sera complété avec la catégorie F3 ERP System / SIC selon REKOLE®.

L'affichage et les indicateurs resteront similaires à ce qui existe actuellement, mais seront adaptés en fonction des modifications citées plus haut. Le fichier d'import devra être adapté. L'interface techniques est publiée en parallèle et est accessible sur notre page internet : [Statistique des hôpitaux | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/statistik). La conception détaillée sera adaptée dans un second temps.

Le projet SpiGes incluant ITAR_K®, le BURGESHV est introduit. Dans la majorité des cas, il s'agit du même numéro REE qu'actuellement. Dans quelques cas, un nouveau numéro fictif doit être créé pour suivre la logique ITAR_K®, soit la logique de négociation des tarifs. Ces cas seront indiqués aux cantons dans la prochaine phase d'initialisation du relevé.

Un pilote est prévu par l'équipe SpiGes durant l'année 2024. Les adaptations de la KS feront probablement partie de ce pilote, au moins pour contrôler le transfert des données KS vers SpiGes via un webservice.

Si la mise en place de ces adaptations devait prendre du retard, l'introduction des nouveautés pourraient être repoussée avec un relevé des données comme actuellement.